

# NOTE SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

## COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2023

### 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Le compte administratif de l'année 2023 fait apparaître une baisse des dépenses réelles de fonctionnement d'environ 2 % (Total : 1 651 786.70 €)

La hausse des charges de personnel est encore importante : + 10.8 % : Outre le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents titulaires absents, pour l'accueil des mercredis récréatifs et pour la surveillance de la pause méridienne, il faut tenir compte de l'indemnité inflation, de l'évolution du point d'indice et des montants des cotisations pour expliquer cette évolution ; une régularisation importante concernant le supplément familial pour les agents non titulaires a également été calculée et payée en novembre 2023.

Par contre, les charges à caractère général sont en baisse d'environ 17% ; une baisse significative en ce qui concerne l'entretien des terrains et des bâtiments communaux (- 127 185.00 €) ; les autres postes restent néanmoins maîtrisées compte-tenu du contexte économique (énergie, fournitures, transports,...)

Les autres charges de gestion courantes sont stables et les charges financières (intérêts d'emprunts) ont diminué.



#### DEPENSES – CHARGES A CARACTERE GENERAL COMPTE 011

PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES	BUDGET PREVU 2023	REALISATION 2023
6042 - Achats de prestations de services	100 000	92 952
6061 – Energies	138 500	102 422
61521 – Entretien et réparations terrains	93 000	81 473
615221 – Entretien et réparations bâtiments publics	50 000	26 458
6156 – Maintenance	82 000	79 605
624 – Transports de biens et collectifs	19 000	14 968
<b>Total Charges à caractère général</b>	<b>713 472</b>	<b>569 336</b>

**DEPENSES – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES COMPTE 012**

PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES	BUDGET PREVU 2023	REALISATION 2023
6411 – Personnel titulaire	421 000	407 495
6413 – Personnel non titulaire	135 000	150 539
64168 – Autres emplois aidés	20 500	18 983
6417 – Rémunération des apprentis	14 000	8 821
6450 – Charges sécurité sociale et prévoyance	215 708	212 872
<b>Total – Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>833 800</b>	<b>827 558</b>

**DEPENSES COMPTES 014 – 023 – 042**

PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES	BUDGET PREVU 2023	REALISATION 2023
Attribution de compensation	18 110	18 110
Virement à la section d'investissement	180 000	180 000

**DEPENSES – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES COMPTE 65 et 66**

PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES	BUDGET PREVU 2023	REALISATION 2023
65311 - Indemnités de Fonction	74 200	72 562
65748 – Subventions	98 000	92 428
<b>Total – Compte 65</b>	<b>188 510</b>	<b>180 958</b>
66111 – Charges Financières	52 174	52 174
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS ELEMENT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 807 124</b>	<b>1 648 786</b>

**2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES**

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2023 (hors produits de cession) ont augmenté d'environ 6 %

Les recettes résultant des impôts et autres taxes augmentent de 11%. Les produits en provenance des taxes foncières progressent et sont issus du seul dynamisme fiscal. Les dotations, subventions et participations augmentent légèrement (+3 %) ;

82 % des recettes (hors recettes exceptionnelles) proviennent des impôts locaux et des dotations de l'Etat.

**RECETTES – PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTE COMPTE 70**

PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES	BUDGET PREVU 2023	REALISATION 2023
70311 - Concession dans les cimetières	5 000	5 173
7066 – Redevances services à caractère social	72 000	73 854
7067 – Redevances et droits des services	105 000	113 197
<b>Total Compte 70</b>	<b>183 960</b>	<b>194 220</b>

**RECETTES – IMPOTS ET TAXES COMPTE 73 / FISCALITE LOCALE COMPTE 731**

PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES	BUDGET PREVU 2023	REALISATION 2023
73212 – Dotation solidarité communautaire	92 248	92 248
732221 – Fonds de Péréquation	46 000	50 346
73111 – Impôts et taxes	875 352	876 517
73141 – Taxes sur consommation électricité	67 000	65 439
<b>Total des Comptes 73 / 731</b>	<b>1 082 575</b>	<b>1 086 729</b>

**RECETTES – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS COMPTE 74**

PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES	BUDGET PREVU 2023	REALISATION 2023
74111 – Dotation forfaitaire des communes	138 816	138 816
741121 – Dotation solidarité rurale	43 883	43 883
741127 – Dotation nationale péréquation des communes	37 015	37 015
7478 – Participations (CAF)	59 000	58 382
7482 – Compensation taxes habitations et droits d'enregistrement	75 000	75 032
74833 – Etat compensation exonérations taxe foncière	25 868	25 868
<b>Total Compte 74</b>	<b>417 914</b>	<b>421 109</b>

**RECETTES – AUTRES PRODUITS COMPTE 75**

PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES	BUDGET PREVU 2023	REALISATION 2023
752 – Revenus des Immeubles	85 200	91 634
7588 – Autres produits	44 711	45 234
<b>Total Comptes 75</b>	<b>129 911</b>	<b>138 090</b>
7688 - produits financiers	14 640	14 640
<b>TOTAL des comptes Recettes Hors produits de cession</b>	<b>1 829 500</b>	<b>1 856 139</b>

### 3. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 210 352.35 €. Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

La capacité d'autofinancement nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette, s'élève à 77 490.29 €. Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements sans recourir à l'emprunt.

Le résultat de fonctionnement, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement, s'élève à 207 352.35 € ; le résultat cumulé s'élève à 364 976.62 €.

Le conseil municipal a décidé d'affecter une partie de ce résultat (260 000 €) en recettes de la section d'investissement du budget prévisionnel 2023, et de laisser le reste (104 976.62€) en excédent de fonctionnement reporté.

#### EPARGNE BRUTE

Dépenses	1 651 787
Recettes	2 016 763
Epargne brute	364 977

### 4. SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Les principales réalisations sont les suivantes : achat d'outillage technique, jeux extérieurs pour accueils de loisirs, sécurisation de l'école Pasteur, ordinateurs et mobilier pour la mairie et la médiathèque, éclairage en LED dans le centre-ville, panneaux de signalisation pour les commerçants, acquisition du terrain pour la construction d'un nouveau restaurant scolaire.

Les rénovations des 2 terrains de football (entraînement et synthétique) ont été décalées par les entreprises du fait de la météo.

Le taux de réalisation des investissements programmés est de 60 %

Le capital de la dette remboursé s'élève à 132 862 €.

#### ETAT DE LA DETTE AU 31/12/23

	Capital à rembourser	Fin de prêt
Salle de Sport	1 889 324	2041
CAF	51 295	2029
Total	1 940 619	

Ratio de dette/habitant : 745 €

## 5. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les travaux réalisés ont été financés par des fonds propres et des subventions extérieures ;

Le Fonds de compensation de la TVA, qui correspond à une fraction de la TVA remboursée par l'État sur les dépenses d'investissement réalisées en 2021, s'élève à 39 637 €.

Le résultat de la section d'investissement, qui est la différence entre les recettes et les dépenses, est déficitaire pour un montant de 357 857 €. Le report bénéficiaire du résultat d'investissement de l'année 2022 (1 709 988 €) et le résultat de l'année 2023 permettent de conserver un résultat positif cumulé de 1 352 131 €, à inscrire en recettes d'investissement du BP 2024.

Fait à Frelinghien, le 28 mars 2024

Madame le Maire,

Marie-Christine FIN

